

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 115 modifiant le tarif des droits de Contrôle sur les boissons alcooliques.

n° 115

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
19 mai 1910

Numéro JO  
n° 163 du 01/06/1910

Date du numéro  
1 juin 1910

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 janvier 1867 sur les pouvoirs des Gouverneurs en matière de taxes et contributions

**Vu** le décret du 18 août 1900 réglementant le Service des Douanes et Contributions à la Côte Française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 10 décembre 1899 modifié, en ce qui concerne le droit «te contrôle sur les boissons alcooliques, par celui du 19 janvier 1909

Le Conseil d'Administration entendu

### TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est modifié ainsi qu'il suit, à partir du 21 mai 1910, le tarif des droits de contrôle sur les boissons alcooliques tran sitant par le Protectorat ou qui en seront ex portées : Boissons alcooliques au-dessous de 50 de grés, l'hectolitre 13 fr. Boissons alcooliques de 50° et au-dessus, l'hectolitre 26 fr.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Côte Française des Somalis.

**P. PASCAL.**